**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BILTZHEIM DE LA SEANCE DU 30 JANVIER 2023**

***Sous la présidence de Monsieur Gilbert VONAU, Maire***

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

**Date de la convocation :** 25 janvier 2023

**MEMBRES PRESENTS :**

M. Gilbert VONAU (Maire) – Mmes Marie Josée MEYER - Aurélie GASPER - Rose CESAR - Maria PEDRO - Jessika MACCARI – MM - Jean GRAFF – François RINALDI.

**Absents excusés et représentés :** MmesLydie ORMANCEY-TANCREDI (procuration à Mme CESAR) - MM. Roger CANE (Procuration à Mme MEYER) - Mathieu BINTZ (Procuration à M. VONAU).

**Le secrétaire de séance :** Mme Marie Josée MEYER

**ORDRE DU JOUR :**

**1) Approbation du Compte rendu de la séance du 19 décembre 2022**

**2) Désignation du secrétaire de séance.**

**3) Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence.**

**4) Aides aux classes vertes,** *proposition de réajuster le tarif de la participation communale qui date de 2006.*

**5) Equipe Municipale, évolution de l’exécutif.** *Proposition**d’une nouvelle répartition des tâches et des indemnités associées.*

**6) Motor Park, projet de parc éphémère,** *présentation par F. RINALDI du projet pour la saison 2023.*

**7) Foret Communale, validation de l’état d’assiette 2024** *(coupes 2024)*

**8) Intercommunalité** *compte rendu des réunions*

**9) Divers**

**POINT N° 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022**

Le procès-verbal du 19 décembre 2022 est approuvé à l’unanimité.

# POINT N° 2 – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil municipal désigne à l’unanimité Madame Marie Josée MEYER, comme secrétaire de séance.

# POINT N° 3 – COMPTE RENDU SUR UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES

Monsieur le Maire donne la liste des arrêtés signés depuis le dernier conseil municipal.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| 51 | 22/12/2022 | BRIGADE VERTE | Nomination Garde Champêtre |
| 1 | 10/01/2023 | Commune | Commémoration 5 fev  |
| 2 | 16/01/2023 | Commune | Règlement collecte OM |
| 3 | 18/01/2023 | SADE | Restriction de circulation |

**POINT N° 4 – AIDES AUX CLASSES VERTES**

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération prise le 11 décembre 2006 et souhaite la soumettre au conseil municipal pour une mise à jour. Cette délibération concerne l’aide allouée aux écoles extérieures au RPI et pour les enfants scolarisés jusqu’à l’âge de 16 ans.

Le Conseil Municipal à l’unanimité :

* Décide que le montant de la subvention pour les séjours en classe vertes et voyages d’études est porté à 5,00 € par enfant et par jour dans la limite de 6 nuitées.
* Dit que les crédits seront votés annuellement à l’article 6574 du budget, et que les subventions sont versées sur présentation des attestations de séjour

**POINT N° 5 – EQUIPE MUNICIPALE – EVOLUTION DE L’EXECUTIF**

1. DETERMINATION DU NOMBRE D’ADJOINTS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la démission du poste d’Adjoint de Madame Lydie ORMANCEY-TANCREDI. Monsieur le Maire précise qu’il retire les délégations de Madame ORMANCEY TANCREDI, qui conservera son titre d’adjoint sans indemnité, le temps que le Préfet donne son accord pour sa démission.

Monsieur le Maire indique qu’en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d’un adjoint et au maximum d’un nombre d’adjoints correspondant à 30% de l’effectif légal du conseil municipal, soit 3 adjoints au maire au maximum. Le conseil municipal décide de fixer à 2 le nombre des adjoints au maire de la commune.

1. INDEMNITES DE FONCTION DES ADJOINTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20-1 et suivants,

Vu la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales

Vu les arrêtés municipaux N° 4/2023, 5/2023 et 6/2023 du 30 janvier 2023, portant délégation de fonctions et de signature aux adjoints au maire,

Considérant qu’il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Considérant les courriers

Du 30 janvier 2023 de Madame Josée MEYER pour réduire le taux de 9.9% à 9.0%,

Du 30 janvier 2023 de Madame Aurélie GASPER pour réduire le taux de 9.9% à 9.0%,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 8 voix pour et une abstention, décide :

* de fixer le montant des indemnités de fonction des deux Adjointes avec effet au 1er février 2023,
* de fixer le taux des indemnités de fonction des 2 adjoints au taux réduit de 9,00 % (sur un taux de 9.9% avec l’indice majoré 1027).

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 et seront inscrits aux budgets des années suivantes du mandat.

Le tableau récapitulatif figure en annexe de la présente délibération.

**TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITÉS**

**POPULATION : 455** au 1er janvier 2020 (date des élections)

**I – MONTANT DE L’ENVELOPPE GLOBALE** (maximum autorisé)

Soit : indemnité maximale du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints ayant délégation = 1.823,55 €/mois.

**II – INDEMNITES ALLOUEES**

**Adjoints au maire avec délégation** (article L 2123 24 DU CGCT)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Identité des bénéficiaires** | **Taux****%** | **Majoration éventuelle** | **Montant mensuel en €** |
| MEYER Marie- osée | 9,0  | Néant | 362.30 |
| GASPER Aurélie | 9.0  | Néant | 362.30 |

1. PARTAGE DE TACHES

La démission de l’adjointe Madame ORMANCEY-TANCREDI laisse plusieurs tâches à partager entre les élus et la secrétaire de Mairie.

Après accord, Monsieur le Maire indique que les arrêtés de délégations aux adjointes seront modifiés pour élargir les compétences de chacune. D’autres tâches seront assurées par Madame OHRESSER - secrétaire de Mairie, comme l’application de Panneau Pocket, le Site Internet, sous la direction de la publication du Maire.

**POINT N°6 – MOTOR PARK – PROJET DE PARC EPHEMERE**

Monsieur RINALDI présente le projet du MOTOR PARK pour l’été 2023. Des attractions seront disposées provisoirement à différents endroits du site de l’Anneau du Rhin, permettant le stationnement, des manifestations des rallyes, en respectant les règles de sécurité.

**POINT N° 7 – FORET COMMUNALE – VALIDATION DE L ETAT D ASSIETTE 2024**

N’ayant pas eu tous les documents nécessaires à la compréhension de ce point, il est repoussé à la prochaine séance.

**POINT N° 8 – INTERCOMMUNALITE**

Monsieur le Maire présente les deux réunions où il s’est rendu :

Le PETR : le plan CLIMAT a été approuvé le 10 décembre 2022. Il s’agit d’un document qui programme les actions du territoire du PETR Rhin Vignoble Grand Ballon dans les domaines de la **sobriété énergétique**, la **lutte contre le changement climatique** et **l’amélioration de la qualité de l’air**.

C’est un projet territorial à la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l’ensemble des enjeux climat-air-énergie autour de plusieurs grands objectifs :

* Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)
* Adapter le territoire aux effets du changement climatique
* Encourager la sobriété énergétique c’est-à-dire les économies d’énergie dans tous les secteurs
* Améliorer la qualité de l’air
* Développer les énergies renouvelables et de récupération

Sa consultation est possible sur le site du SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon.

Le SCOT : aucune révision n’est envisagé actuellement, le Conseil Régional doit d’abord valider le SRADDET pour prendre en compte tous les enjeux et contraintes pour élaborer le SCOT.

**POINT N° 9 – TOUR DE TABLE - DIVERS**

Madame PEDRO : suggère que les avaloirs soient nettoyés. Monsieur le Maire informe que le passage est prévu au printemps pour 1/3 du village.

Madame MACCARI : suggère de rapprocher les containers bio déchets, jugés trop éloignés. Il est prévu de les repositionner. Le premier sera en face du parking de la Salle Espace Horizons, et le second en face du poteau, à l’ouest du pont de l’Ill.

Monsieur le Maire :

* Le Conseil de Fabrique a choisi de ne pas restaurer l’orgue, mais d’acquérir un orgue électronique. Des travaux doivent être réalisés.
* Après consultation d’entreprises, la climatisation de la salle Espace Horizons sera à poser côté Nord. Des devis ont été demandés.
* La venue des riverains du Lot Belle Ill qui a mis l’étroitesse du trottoir, point qui sera revu par le lotisseur. Monsieur le Maire propose de nommer le futur lotissement Clos de la Chapelle.
* Un bilan des locations de la salle Espace Horizons est effectué, avec une vingtaine de locations sur 2022. Les locations ont rapportées 6400 €, avec des dépenses (eau-gaz-électricité-ménage-assurance et diverses fournitures) pour un montant de 7950 €. Le coût des fluides pour l’Association IMAGINE s’élève à 4200 €.
* Un bilan est également effectué pour le repas des Ainés pour un montant total de 3950 €, entre le repas, les colis et le vin.
* Concernant les économies d’énergie, une soixantaine de lampadaires seront modifié en led, avec un maximum de luminosité nocturne de 60 % et 10 % au minimum. La Commune souhaite à terme éviter l’extinction totale des lampadaires.
* La taxe foncière devra être augmentée, des propositions seront faites lors du prochain conseil.
* L’acquisition d’un karcher est nécessaire, un thermique sera privilégié.
* Un appel à candidature sera lancé dans le prochain flash, 10 heures/ semaine ou maximum mi-temps.
* Débriefing sur la réception du Nouvel An 2023.
* La liste de la réserve citoyenne est ouverte, avec un talon réponse à renvoyer à la Mairie.

Plus personne ne demandant la parole, la séance se clôture à 22h55

**Tableau des signatures pour l’approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la Commune de BILTZHEIM**

**de la séance du 30 janvier 2023 – ORDRE DU JOUR**

**1) Approbation du Compte rendu de la séance du 19 décembre 2022**

**2) Désignation du secrétaire de séance.**

**3) Compte rendu sur utilisation des délégations de compétence.**

**4) Aides aux classes vertes,** *proposition de réajuster le tarif de la participation communale qui date de 2006.*

**5) Equipe Municipale, évolution de l’exécutif.** *Proposition**d’une nouvelle répartition des tâches et des indemnités associées.*

**6) Motor Park, projet de parc éphémère,** *présentation par F. RINALDI du projet pour la saison 2023.*

**7) Foret Communale, validation de l’état d’assiette 2024** *(coupes 2024)*

**8) Intercommunalité** *compte rendu des réunions*

**9) Divers**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom et prénom**  | **Qualité** | **Signature** | **Procuration** |
| VONAU Gilbert  | Maire  |  |   |
| ORMANCEY-TANCREDI Lydie  | 1er adjoint  | Procuration à Mme CESAR |   |
| MEYER Marie-Josée  | 2ème adjoint  |  |   |
| GASPER Aurélie  | 3ème adjoint  |  |   |
| PEDRO Maria  | Conseiller municipal  |  |   |
| CESAR Rose  | Conseiller municipal  |  |   |
| MACCARI Jessika  | Conseiller municipal  |  |   |
| CANE Roger  | Conseiller municipal  | Procuration à Mme MEYER |   |
| GRAFF Jean  | Conseiller municipal  |  |   |
| BINTZ Mathieu  | Conseiller municipal  | Procuration à M. VONAU |  |
| RINALDI François  | Conseiller municipal  |  |  |